

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
VENDREDI 01 AVRIL 2016**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 01 avril 2016, à 20h30, sous la présidence de Gilbert Meyssonier, maire.

**Étaient présents :** MM. Gilbert Meyssonier, Joseph Ampilhac, Dominique Charretier, Jean Borie, Hubert Marrel, Jamon Jean-Michel, Patricia Portal-Baptiste, Solange Falgon, Alain Bernard, Pierre Helleputte, Eric Tauleigne, Michel Tallobre, Suzanne Tourette et Pascal Garnier.

**Étaient excusés :** Eric Jacob qui avait donné pouvoir à Patricia Portal-Baptiste.

**Étaient absents :** Néant

**Secrétaire de séance :** Alain Bernard a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion :**

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

**2. Délibérations :**

**Objet : Ecole primaire : regroupement pédagogique intercommunal (RPI) entre Allègre et Monlet :**

M. le Maire retrace l'historique de la réflexion par l'ensemble des partenaires de l'école (Education Nationale, enseignants, parents d'élèves et élus) sur la mise en place d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal entre les communes d'Allègre et de Monlet.

Il rappelle en particulier que le conseil municipal d'Allègre s'est prononcé une première fois sur ce sujet dans sa séance du 7 juillet 2015. Les élus à une très large majorité ont voté pour un report de la décision de mise en place d'un RPI.

Depuis lors, plusieurs éléments sont intervenus :

- la signature d'une convention entre l'AMF et le Rectorat de Clermont Ferrand, convention qui fixe de nouveaux seuils très favorables d'ouverture et de fermeture de classes dans le cadre d'un RPI. (exemple pour 4 classes : seuil de fermeture en dessous de 78 élèves en groupe scolaire classique, seuil abaissé à 70 élèves en RPI)
- Un nouveau sondage au niveau des parents d'élèves de l'école Jean Macé d'Allègre : ce sondage fait ressortir une majorité de parents favorables à la mise en place d'un RPI (50.8% contre 37.7%)
- Un vote favorable du conseil d'école.

Après en avoir délibéré, le conseil valide la création d'un RPI entre Allègre et Monlet par 11 voix pour et 4 abstentions (E. Jacob, E. Tauleigne, S. Tourette, M. Tallobre) et se réjouit de ce premier pas vers un rapprochement des deux communes.

**Objet : approbation des comptes de gestion dressés par le receveur :**

Le conseil municipal :

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015 par le receveur visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**Objet : Vote du compte administratif du budget principal :**

Après que le conseil a entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le receveur, Joseph Ampilhac, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente au conseil le compte administratif du budget principal 2015 qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS 2015	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES
INVESTISSEMENT	543 158,47	528 112,04	-15 046,43	-7 467,98	-22 514,41
FONCTIONNEMENT	702 370,53	974 581,18	272 210,65	34 949,49	307 160,14
				<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>284 645,73</b>
				RAR DEPENSE	-65 215,97
				RAR RECETTE	11 011,00
				<b>FR AVEC LES RAR</b>	<b>230 440,76</b>

Hors de la présence de Gilbert Meyssonier, Maire, le conseil approuve à l'unanimité, le compte administratif 2015 du budget principal.

**Objet : Vote du compte administratif du budget de l'eau :**

Après que le conseil a entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le receveur, Joseph Ampilhac, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente au conseil le compte administratif du budget de l'eau 2015 qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS 2015	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES
INVESTISSEMENT	37 541,03	82 702,00	45 160,97	15 162,87	60 323,84
FONCTIONNEMENT	66 517,87	98 583,58	32 065,71	8 000,00	40 065,71
				<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>100 389,55</b>
				RAR DEPENSE	0,00
				RAR RECETTE	0,00
				<b>FR AVEC LES RAR</b>	<b>100 389,55</b>

Hors de la présence de Gilbert Meyssonier, Maire, le conseil approuve à l'unanimité, le compte administratif 2015 du budget de l'eau.

**Objet : Vote du compte administratif du budget de l'assainissement :**

Après que le conseil a entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le receveur, Joseph Ampilhac, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente au conseil le compte administratif du budget assainissement 2015 qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS 2015	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES
INVESTISSEMENT	73 461,23	94 512,26	21 051,03	-35 281,03	-14 230,00
FONCTIONNEMENT	51 847,88	65 312,29	13 464,41	6 000,00	19 464,41
				<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>5 234,41</b>
				RAR DEPENSE	-24 656,16
				RAR RECETTE	22 453,66
				<b>FR AVEC LES RAR</b>	<b>3 031,91</b>

Hors de la présence de Gilbert Meyssonier, Maire, le conseil approuve à l'unanimité, le compte administratif 2015 du budget assainissement.

**Objet : Vote du compte administratif du budget de la chaufferie :**

Après que le conseil a entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le receveur, Joseph Ampilhac, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente au conseil le compte administratif du budget chaufferie 2015 qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS 2015	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES
INVESTISSEMENT	2 147 718,15	1 923 098,32	-224 619,83	134 869,39	-89 750,44
FONCTIONNEMENT	103 970,43	106 761,73	2 791,30	-4 319,24	-1 527,94
				<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>-91 278,38</b>
				RAR DEPENSE	-414 902,53
				RAR RECETTE	551 178,00
				<b>FR AVEC LES RAR</b>	<b>44 997,09</b>

Hors de la présence de Gilbert Meyssonier, Maire, le conseil approuve à l'unanimité, le compte administratif 2015 du budget chaufferie.

**Objet : Vote du compte administratif du budget du lotissement Le Clos du Fangeas :**

Après que le conseil a entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le receveur, Joseph Ampilhac, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente au conseil le compte administratif du budget du lotissement du Clos du Fangeas 2015 qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS 2015	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0,00</b>

Hors de la présence de Gilbert Meyssonier, Maire, le conseil approuve à l'unanimité, le compte

administratif 2015 du budget du lotissement Le Clos du Fangeas.

**Objet : Vote des taux d'imposition :**

M. le Maire propose au conseil de reconduire les taux votés en 2015 dans la mesure où le budget primitif 2016 a pu être préparé sans prévoir d'augmentation.

Il rappelle au conseil que depuis 2002, le produit des impôts évolue grâce à l'augmentation des bases votée chaque année par le Parlement et grâce à l'implantation de nouvelles constructions sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, pour de maintenir les taux d'imposition actuels, à savoir :

- taxe d'habitation : 15.24%;
- taxe foncier bâti : 11.80%;
- taxe foncier non bâti : 75.29%;
- cotisation foncière des entreprises : 18.99%

**Objet : Vote du budget primitif de la commune :**

Jean-Michel Jamon, vice-président de la commission des Finances, présente la situation financière de la commune qui est bonne au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ; le fonds de roulement est en nette progression par rapport à 2015, il est de 230 440.76€ en tenant compte des restes à réaliser. Cette année encore, il faut s'attendre à une baisse de la Dotation globale de fonctionnement d'environ 8% pour la commune. L'encours de la dette 2016 est de 1 042 625.09€, il ne contient plus d'emprunts court-terme ce qui permet d'allouer l'entièreté du FCTVA à des travaux nouveaux (106 960€). En 2016 aucun emprunt nouveau n'est prévu, l'objectif de désendettement se poursuit ; c'est une nouvelle année de pause budgétaire laissant toutefois une marge de manoeuvre confortable pour de nouvelles réalisations.

M. le Maire présente ensuite au conseil la liste des travaux qui comprend 65 215.97€ de restes à réaliser en dépenses et 11 011.00€ de restes à réaliser en recettes correspondant au paiement des travaux d'éclairage public (extinction nocturne, remplacement lampes vétustes...). Les travaux nouveaux sont pour l'essentiel des réalisations liées à la revitalisation du centre-bourg ainsi que des aménagements urbains et de voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, le budget primitif de la commune qui s'équilibre en investissement à 683 753.89€ et en fonctionnement à 989 604.75€.

**Objet : Vote des subventions aux associations :**

Pascal Garnier présente au conseil les propositions de la commission Animation-vie associative qui a examiné les demandes de subventions remises par les associations de la commune :

ORGANISMES SUBVENTIONS	REALISE 2015	PROPOSITION 2016
APAJH	500,00	500,00
Visiteuses Hôpitaux	500,00	500,00
Alègre Médiéval	2 000,00	4 000,00
SCA Foot	400,00	400,00
AGUMAA	15 200,00	15 000,00
JSP	500,00	500,00
La Neira	800,00	800,00
Comité de jumelage	400,00	200,00
GPS Pays du Velay	300,00	300,00
ADMR	1 389,00	1 375,00
G. Tillion, Mémoires d'Allègre*	4 000,00	0,00
APP la truite des 2 Bornes	300,00	0,00
Festival des 3 chaises	0,00	1 500,00
<b>PARTICIPATIONS</b>		
Arbre de Noël école	600,00	600,00
<b>TOTAL</b>	<b>26 889,00</b>	<b>25 675,00</b>

Pascal Garnier ajoute que la commission a décidé de créer un nouveau critère d'attribution lequel est :

- Association extérieure à la commune organisant une manifestation d'envergure,

les autres critères d'attribution sont inchangés :

- Association dont les activités s'adressent aux enfants
- Association organisant une manifestation importante en 2016
- Association à caractère social

Il précise aussi que dorénavant la commission n'attribuera plus de subvention aux associations qui ne rendraient pas le dossier de demande de subvention dans les délais impartis.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité, le montant des subventions aux associations tel que défini précédemment.

**Objet : vote du budget de l'eau :**

Jean-Michel Jamon, vice-président de la commission des finances, présente le budget de l'eau qui comporte notamment l'étude diagnostique de l'eau potable et la réfection du mur du réservoir du château. Le budget s'équilibre, en investissement, à 159 470.10€ et, en fonctionnement, à 116 930.55€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, le budget de l'eau.

**Objet : vote du budget de l'assainissement :**

Jean-Michel Jamon, vice-président de la commission des finances, présente au conseil le budget de l'assainissement qui comprend notamment l'étude diagnostique assainissement et l'extension des réseaux aux Doniches et route de Châteauneuf.

Le budget s'équilibre, en investissement, à 123 340.09€ et, en fonctionnement, à 64 110.09€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, le budget de l'assainissement.

**Objet : vote du budget de la chaufferie :**

Jean-Michel Jamon, vice-président de la commission des finances, présente au conseil le budget de la chaufferie qui comporte essentiellement le solde des travaux de création du réseau de chaleur.

Le budget s'équilibre, en investissement, à 663 941.21€ et, en fonctionnement, à 316 763.98€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, le budget de la chaufferie.

**Objet : vote du budget du lotissement « Le Clos du Fangeas » :**

Jean-Michel Jamon, vice-président de la commission des finances, présente au conseil le budget du lotissement Le Clos du Fangeas qui comporte les travaux de terrassement et les travaux de viabilisation des lots en régie

Le budget s'équilibre, en investissement, à 146 326.17€ et, en fonctionnement, à 160 326.17€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, le budget du lotissement Le Clos du Fangeas.

**Objet : Chaufferie municipale : vente de l'ancienne chaudière bois :**

Jean Borie, vice-président de la commission chaufferie bois, expose au conseil qu'un compromis de vente a été signé avec l'EARL La serre de Saint Romain dans le Rhône pour la vente de l'ancienne chaudière bois. L'acquéreur l'achète au prix fixé initialement par la commune soit de 10 000€ HT. L'EARL s'est engagée à démanteler la chaudière bois au plus tard pour la fin juin 2016 en contrepartie de quoi la commune continuera à s'acquitter des factures d'électricité pour maintenir le convoyeur hors d'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, la vente de l'ancienne chaudière bois à l'EARL La serre de Saint Romain au prix de 10 000€ HT et autorise M. le Maire à signer tout document afférent à cette vente.

**Objet : Piste forestière de la Garde : choix de l'entreprise :**

Jean Borie, en charge de la voirie forestière, soumet au conseil les offres des cinq entreprises qui ont répondu à la consultation. Après analyse et avis du GPF 43, il en ressort que l'offre de l'entreprise est la plus avantageuse est celle de l'entreprise Pastre Daniel et fils de Fix St Geneys qui propose de réaliser les travaux pour 3 964.40€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de confier les travaux d'aménagement de la piste forestière de la Garde à l'entreprise Pastre pour 3 964.40€ HT et autorise M. le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

**Objet : Syndicat départemental d'énergie : adhésion à l'outil SIG/GMAO :**

M. le Maire informe le conseil que le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE) a, par délibération en date du 10 avril 2015 décidé de la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) dédié à l'éclairage public et doté d'un module de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO). Un SIG est un Système d'Information Géographique qui permet de gérer des données placées sur un fond de carte. Un tel outil répond à de nombreux objectifs. Il permet en particulier une connaissance plus fine du patrimoine (type, âge, caractéristiques techniques,...), et donc une optimisation et une meilleure maîtrise des investissements sur le patrimoine d'éclairage public, un suivi en temps réel du traitement des déclarations de pannes et enfin un accès rapide à des extraits cartographiques.

Les communes pourront non seulement avoir accès à toutes les informations concernant leur éclairage public (visualisation du réseau, typologie de matériel existant...) mais aussi faire en ligne leur déclaration de panne et suivre en direct étape par étape leur traitement.

La mise en place de cet outil informatique est gratuite pour les communes qui, comme la nôtre, ont transféré la compétence Maintenance et Entretien de l'Éclairage Public (MEEP) au SDE.

Néanmoins, un premier recensement exhaustif du patrimoine d'éclairage public (hors réseau), préalable est indispensable à la mise en place du SIG, il fera l'objet d'une participation de la commune à hauteur de 2,5 € par point lumineux et de 10 € par commande d'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité décide d'adhérer à l'outil SIG/GMAO mis en place par le SDE aux conditions ci-avant énoncées.

**Objet : Contrat d'assurance des risques statutaires : mandat à donner au CDG pour organiser la mise en concurrence :**

Le conseil, à l'unanimité, mandate le Centre de gestion de Haute-Loire pour organiser une mise en concurrence des compagnies d'assurance.

**3. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :**

**Déclarations d'intention d'aliéner :**

Néant

**4. Informations sur l'activité de la CCPA :**

Néant

**5. Questions des conseillers et du public :**

Néant

**6. Informations de la municipalité :**

**Nettoyage de printemps** : il aura lieu le samedi 09 avril, le point de départ est fixé à 14h00 au Centre George Sand. Un goûter sera offert par la municipalité.

Séance levée à 23h00